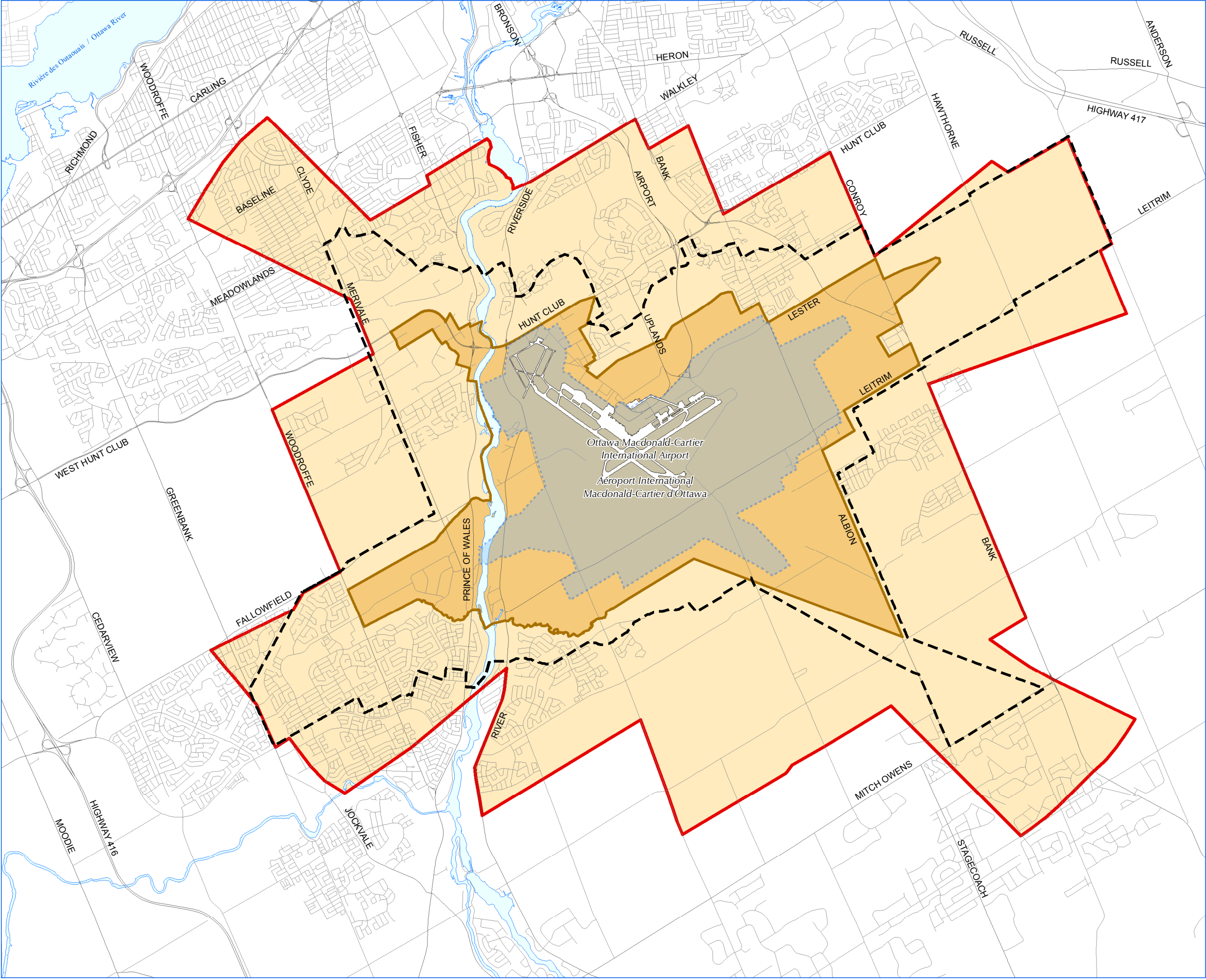




OFFICIAL PLAN - Annex 10
**LAND USE CONSTRAINTS
DUE TO AIRCRAFT NOISE**

PLAN OFFICIEL - Appendice 10
**CONTRAINTES LIMITANT
L'UTILISATION EN RAISON
DU BRUT DES AVIONS**

-  Airport Vicinity Development Zone
Zone d'aménagement dans le voisinage de l'aéroport
-  25 Line (Composite of 25 NEF/NEP)
Ligne 25 (ensemble des courbes NEF et NEP 25)
-  35 Line (Composite of 35 NEF/NEP)
Ligne 35 (ensemble des courbes NEF et NEP 35)
-  Airport Zoning Regulations
Règlements de zonage applicables à de l'Aéroport
-  Airport Operating Influence Zone
Zone d'influence d'exploitation de l'aéroport

NOTE:
The boundaries of the Ottawa Airport Operating Influence Zone and the Airport Vicinity Development Zone, are not subject to interpretation and their precise locations should be read from a map at a scale of 1:50,000 available from the City of Ottawa and the Ottawa International Airport Authority.

NOTE:
Les limites de la Zone d'influence d'exploitation de l'aéroport Ottawa et de la Zone d'aménagement dans le voisinage de l'aéroport ne sont sujettes à aucune interprétation. Pour connaître leur emplacement exact, il faut se reporter à la carte qui les définit à une échelle de 1 : 50 000, que l'on peut se procurer auprès de la Ville d'Ottawa et de l'Administration de l'Aéroport international d'Ottawa.

